

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLLOT – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLLOT) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2018.189

**INSTALLATION D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE ET ENFOUISSEMENT DE LIGNES SUR LA PARCELLE BC 561 SITUEE 19 RUE ARMAND SIMARD
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS**

Dans le cadre du renforcement du réseau public d'électricité, ENEDIS souhaite installer un ouvrage électrique et tous ses accessoires, sur la parcelle BC 561 située 19 rue Armand Simard, propriété de la Ville de Cognac.

Cet ouvrage occupera une surface de 15 m².

Cette mise à disposition est constituée à titre de servitude réelle et perpétuelle et concerne tant la pose d'un poste, que l'enfouissement perpétuel des lignes souterraines.

La commission d'aménagement du territoire réunie le 12 décembre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE ENEDIS à installer un poste sur la parcelle cadastrée BC 561 et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution public d'électricité.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition établie par Maître Françoise ARLOT notaire à MOUTHIER SUR BOÈME 16440.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS